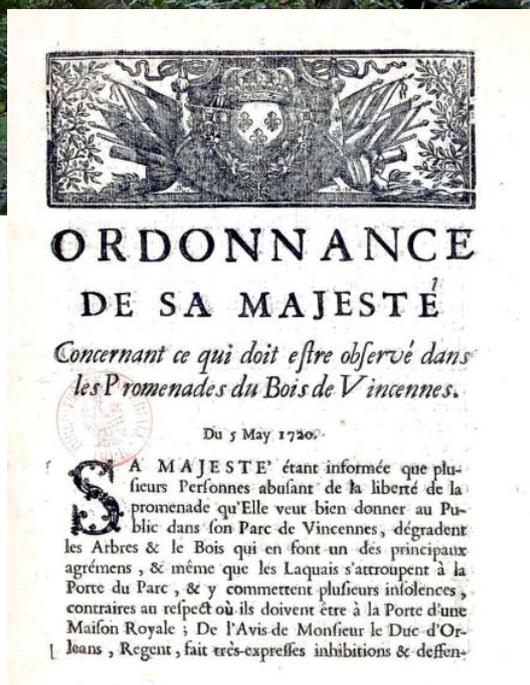




Pose d'un piège Polytrap™ au bois de Boulogne - Cliché Thierry Noblecourt

Sa majesté étant informée que plusieurs personnes abusant de la liberté de la promenade qu'Elle veut bien donner au Public dans son Parc de Vincennes, dégradent les Arbres & le Bois qui en font un des principaux agréments, & même que les Laquais s'attroupent à la Porte du Parc, & y commettent plusieurs insolences, contraires au respect où ils doivent être à la Porte d'une Maison Royale ; De l'Avis de Monsieur le Duc d'Orléans, Régent, fait très expresses inhibitions & deffenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de rompre ni dégrader les Arbres & Bois du Parc de Vincennes, à peine d'amende, telle qu'elle sera fabriquée & ordonnée suivant l'exigence des cas par le Sieur d'Argenton, Conseiller en les Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Lieutenant Générale de Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, sur le rapport de l'Officier qui se trouvera commander. [...]  
 Fait à Paris ce cinquième jour de May mil sept cent vingt. Signé LOUIS.

*Ordonnance de sa Majesté [Louis XV] concernant ce qui doit être observé dans les promenades du Bois de Vincennes. Du 5 May 1720. Paris, 1720, chez Jean De La Caille, Imprimeur de la police.*



Par Thierry Noblecourt

## Forêts intra-urbaines et biodiversité

### le bois de Boulogne et le bois de Vincennes à Paris

Les bois de Boulogne et de Vincennes sont la propriété de la Ville de Paris. Situées à l'extérieur du boulevard périphérique, ces forêts sont totalement englobées dans l'agglomération parisienne et donc totalement isolées de tout milieu naturel. Même si différentes essences exotiques ont été introduites, leur peuplement reste de la chênaie traditionnelle à chêne sessile et à chêne pédonculé. Comme la plupart des forêts

françaises, celles-ci ont une histoire fortement perturbée : elles ont fait l'objet de coupes importantes, voire même de déboisement total, mais leur statut de chasse royale les a toutefois relativement préservées.

■ **Le bois de Boulogne.** Situé à l'ouest de Paris, ce bois a été racheté au XIII<sup>e</sup> siècle par Philippe Auguste à l'Abbaye de Saint-Denis et fut entouré de fossés et de murs.

Chasse royale jusqu'à la Révolution, ses remparts ne l'empêchèrent pas d'être entièrement dévasté à plusieurs reprises. Du roi Louis XI à Bonaparte, ces destructions furent toujours réparées, preuve de l'intérêt que l'on portait à cette forêt parisienne. Sous le règne de Louis XIV, le bois de Boulogne fut ouvert au public pour la première fois. Il a été cédé à la ville de Paris par Napoléon III, en 1848. Le préfet Hausmann aménagea le bois



Lacon des chênes - Cliché Vincent Lefebvre



De haut en bas : *Ropalopus femoratus*, *Cerophytum elateroides*, *Abdera flexuosa*  
Clichés Frank Koehler à [www.kolepterologie.de](http://www.kolepterologie.de)

tel qu'on le connaît aujourd'hui. Deux lacs et des ruisseaux furent créés. Les routes rectilignes furent remplacées par des allées sinueuses. De plus, le bois poussa vers la Seine et l'on planta plus de 320 000 arbres jusqu'en 1858. Actuellement, le bois de Boulogne couvre 860 ha dont environ 350 de forêt.

■ Le **bois de Vincennes** est situé au sud-est de la capitale. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, Philippe Auguste entoure le terrain de chasse royale de Vincennes d'un mur de 12 km. Il y fait lâcher des daims, des biches, des cerfs. Sous Louis XV, le bois est transformé en promenade publique où l'on entre par 6 portes percées dans les murs de clôture. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le parc devient terrain d'entraînement militaire : il est partiellement défriché pour laisser place aux casernes, champs de manœuvres, buttes de tir. En 1860, Napoléon III cède le bois à la ville de Paris pour qu'il soit transformé en parc symétrique du bois de Boulogne. Haussmann le fait aménager par Alphand dans le goût anglais prisé par l'Empereur : le domaine est reboisé, creusé de reliefs et de lacs. Le lac de Gravelle, alimenté par les eaux de la Marne, sert de réservoir pour les autres lacs et les rivières qui sillonnent le parc. Le bois de Vincennes couvre une superficie de 995 ha dont 365 de forêt.

Les zones boisées intra-urbaines sont généralement maintenues, entretenues et gérées comme des espaces verts dans le but principal de permettre au citoyen de se « ressourcer » dans ce qu'il perçoit comme un morceau de « nature ». Cette « nature » subit une pression anthropique très forte avec une fréquentation et donc un piétinement importants de jour comme de nuit, une subdivision du milieu par un réseau dense de routes, de pistes goudronnées et de chemins, sans parler de la pollution de l'air et autres agressions multiples ! Suite à la tempête de 1999, la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) de la ville de Paris s'est interrogée sur l'impact de ces bouleversements sur l'entomofaune des deux bois et s'il y avait lieu ou non d'adopter une gestion forestière différente. Elle nous a confié cette étude que nous avons menée de 2001 à 2005. Les résultats ont mis en évidence une richesse patrimoniale très forte. La DEVE nous a alors confié une étude complémentaire axée sur la connaissance de la biodiversité entomologique des deux bois de 2007 à 2010, étude reconduite de 2011 à 2014. Nous avons centré notre étude sur l'entomofaune peuplant certains microhabitats et qui est donc davantage susceptible de se maintenir malgré les contraintes et, en particulier, le groupe fonctionnel des Coléoptères saproxyliques dont le développement dépend du bois aux différents stades de sa décomposition, avec, pour certaines espèces, des exigences fortes en matière de microhabitats, notamment les cavités.

Si plusieurs méthodes d'échantillonnage ont été testées la première année, nous avons retenu les pièges à interception de type Polytrap<sup>TM</sup> qui sont les plus sélectifs et les plus efficaces vis-à-vis des Coléoptères saproxyliques. La méthodologie mise en œuvre est celle déployée sur les différentes réserves biologiques gérées par l'Office national

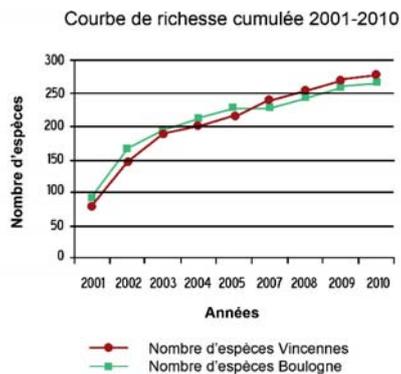


Figure 1 : Courbe de richesse cumulée annuelle des Coléoptères capturés de 2001 à 2010 au piège à interception Polytrap dans les deux bois parisiens

des Forêts, à savoir la mise en place de pièges Polytrap™ positionnés par paires, distants d'une vingtaine de mètres, et amorcés à l'éthanol dilué à 20%. Les pièges sont posés fin avril ou début mai et relevés tous les 15 jours jusque fin juillet ou début août. Cette méthodologie est conforme aux préconisations de standardisation de l'étude des insectes en forêt (Bouget & Nageleisen, 2009).

En neuf années, nous avons pu identifier 367 espèces de Coléoptères appartenant à 59 familles différentes et il est intéressant de noter que la courbe de richesse cumulée continue à croître, ce qui signifie que nous sommes encore loin d'avoir une connaissance suffisamment complète de la faune des Coléoptères des deux bois (figure 1).

Parmi ces Coléoptères, 52 espèces appartiennent à la liste des espèces indicatrices de la valeur biologique des forêts françaises (Brustel, 2004). On peut ainsi signaler : une espèce protégée au niveau national, le Grand Capricorne *Cerambyx cerdo* (Cérambycidae) ; une espèce protégée en Île-de-France, le Lacon des chênes *Lacon querceus* (Élatéridé), une espèce considérée comme très rare au niveau national ; *Mycetophagus populi* (Mycétophagidé), et un certain nombre d'espèces rares ou peu communes en France comme *Oxylaemus variolosus* (Bothridéridé), *Clytus tropicus* et *Ropalopus femoratus* (Cérambycidae), *Cerophytum elateroides* (Cérophytidé), *Ampedus balteatus*, *Calambus bipustulatus*, *Drapetes cinctus*, *Procrearus tibialis* (Élatéridés), *Hylis cariniceps*, *Hylis simonae*, *Microrhagus lepidus* et *Microrhagus pygmaeus* (Eucnemidés), *Aeletes atomarius* (Histeridé), *Abdera flexuosa* (Melandryidés), *Mycetophagus decempunctatus* (Mycétophagidé), *Corticus fasciatus* (Ténébrionidé), ou encore *Pycnomerus terebrans* et *Colobicus hirtus* (Zopheridés).

Conclusion : la faune entomologique des deux bois parisiens ne s'est pas banalisée et abrite encore de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale. Même si ces forêts sont devenues des îles dans un système urbain dense, nous sommes

malgré tout dans des forêts très anciennes. Ces forêts ont subi, comme bien d'autres, des périodes de fort appauvrissement au cours de l'histoire mais il n'y a pas eu de réelle rupture du continuum forestier (sauf peut-être sur une partie du bois de Vincennes), ce qui explique la richesse de la faune saproxylique. De plus, la gestion actuelle menée par la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris, qui manifeste une forte volonté de conservation des vieux arbres, d'arbres morts et d'arbres à cavités, et ce dans un contexte difficile et particulier de présence du public en forêt, est très favorable au maintien de cette biodiversité. ■

L'auteur

**Thierry Noblecourt**

Responsable du Laboratoire national d'entomologie forestière  
 Animateur du réseau entomologie de l'Office national des forêts  
 ONF - 2 rue Charles-Péguy  
 11500 Quillan  
 Courriel : [Thierry.Noblecourt@onf.fr](mailto:Thierry.Noblecourt@onf.fr)

Éléments de bibliographie

- **Bouget C. et Nageleisen L.-M., 2009.** L'étude des insectes en forêt : méthodes et techniques, éléments essentiels pour une standardisation. *Les dossiers forestiers*, n°19, ONF-OPIE-RNF-CEMAGREF : 144 p. En ligne sur le site : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)
- **Brustel H., 2004.** Coléoptère saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises. *Les dossiers forestiers*, n°13, ONF, 297 p.



Ci-dessus : *Calambus bipustulatus* ; à droite : *Hylis cariniceps* - Clichés Frank Koehler à [www.kolepterologie.de](http://www.kolepterologie.de)